

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Autorisation de signature de la convention tripartite entre la commune de Flixecourt, la CCNS et la compagnie de gendarmerie d'Amiens (contrat de sécurité dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Date de convocation :
1 février 2024

Date de séance :
7 février 2024

Date d'affichage :
14 février 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 39

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à 12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Crouy-Saint-Pierre, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, CAPRON, LICOUR, CERNEY, Mrs PINCHON, ALEXANDRE, LEULIER, MAUGER, GUILLOT, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, HENRY, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M ALEXANDRE donne pouvoir à MME BENEDINI
M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER
M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER
MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE
MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : MME SOUILLARD

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°12/2021 du 24 mars 2021 fixant les compétences de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, et notamment la compétence Gendarmerie,

Exposé des motifs :

Dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » (pour la commune de Flixecourt) et de la future antenne de Gendarmerie (compétence intercommunale), la compagnie de gendarmerie d'Amiens propose de signer un contrat tripartite de sécurité entre la commune de Flixecourt, la CCNS, et la compagnie de Gendarmerie.

Il s'agit d'acter et poser officiellement les principes de cette collaboration sur le volet sécuritaire.

La signature d'un contrat de sécurité permet ainsi de définir l'ensemble de l'offre de protection que la gendarmerie est en mesure de fournir et d'associer la gendarmerie nationale dès leur conception, aux projets initiés dans le cadre du dispositif des petites villes de demain.

Par le présent contrat, la compagnie de gendarmerie d'Amiens, la ville de Flixecourt et la communauté de communes Nièvre et Somme s'engagent mutuellement à renforcer leurs interactions et à accompagner le développement du territoire, y compris en intégrant le volet sécuritaire, au service de la sécurité et de la tranquillité des populations.

Ces engagements concernent tant le renforcement d'une relation continue avec les élus et la population, que le renforcement de la réponse aux sollicitations et enjeux spécifiques du territoire.

Ils portent également sur la prévention de la délinquance et sur la réponse aux enjeux de sécurité des mobilités.

Cette convention produira ses effets sur la période 2024-2027.

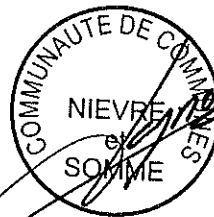
Il est précisé au Conseil communautaire que ce projet a été adopté le 15 décembre 2023 en Conseil municipal à Flixecourt.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à signer cette convention pour la période 2024-2027

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 février 2024 et de sa publication le 14 février 2024.

